

Délibération n°2022-05-10

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vente de terrain sur la zone de la croix Emanée

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	77
Pouvoirs	14
Votants	91

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Simandoux Nelly (représenté)

Délibération n°2022-05-10

Le président explique qu'actuellement employé dans un garage automobile, Mr Agustinos souhaite s'installer à son compte pour créer une activité de carrosserie sur Meymac.

Il conduit les différentes étapes de son projet depuis presque 1 an et est aujourd'hui prêt pour réaliser l'acquisition du terrain sur lequel il souhaite implanter un bâtiment photovoltaïque d'environ 250m².

Cette parcelle se situe à proximité de la déchèterie de Meymac, des travaux ont été effectués durant l'année 2022 pour réaliser le bornage, accès à l'eau et l'électricité.

Parcelle section ZX, n° 386

Surface du lot : 2 302m²

Prix : 5€ HT/m², soit 11 510€ HT

Il est ici précisé qu'il est fait inscrire :

- Une clause résolutoire de rétrocession à la collectivité dans les mêmes conditions de prix si les projets ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans.
- Un pacte de préférence au profit de Haute-Corrèze Communauté pour tout projet de revente, dans un délai de 10 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVER** la vente de la parcelle dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer l'acte de vente au profit de Mr Bastien AGUSTINOS dans les conditions présentées ci-dessus, avec la faculté de déléguer ses pouvoirs, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

